|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mission 4 – Déjouer les pièges de l’argumentation** | | | **Une image contenant extérieur, clipart  Description générée automatiquement** |
| Durée : 1 h | Homme avec un remplissage uniou Deux hommes avec un remplissage uni | Source |

**Contexte professionnel**

Charvin SA est une entreprise de maçonnerie et de travaux publics créée et dirigée par **M. Charvin**. Elle est spécialisée dans les travaux de maçonnerie et de terrassement pour particuliers et collectivités publiques.

* **Maçonnerie**: bâtiments, murs, maison, petit immeubles, garage, aménagements de places….
* **Terrassement et travaux publics** : terrassements, route d’accès, adduction d’eau, raccordement égout…

L'entreprise a terminé la construction de la maison de M. et Mme Revel avec un mois de retard. Le client a menacé la société de lui intenter un procès afin d'obtenir un dédommagement. Pour éviter cette action en justice M. Charvin a accordé une remise exceptionnelle de 10 % sur le solde à payer du chantier.

Afin de comprendre les causes de ce retard le directeur a organisé une réunion avec les salariés et le chef de chantier. Le compte rendu de cette réunion vous est remis ci-dessous.

**Travail à faire**

Analysez la qualité des avis qui ont été échangés au cours de cette réunion.

### **Doc. Compte rendu de la réunion**

|  |  |
| --- | --- |
| M. Charvin (PDG) | À la suite du retard de livraison de la maison de M. Revel nous avons dû accorder une remise de 10 % sur le solde du chantier. Je souhaite comprendre les causes de ce retard pour éviter que cela ne se reproduise. |
| Hugo (Maçon) | Comme d'habitude les délais sont trop courts et cela nous retombe dessus. |
| M. Charvin (PDG) | Les délais ont été calculés à l'aide de l'application bâti-plan et ils ont sont fiables dans la grande majorité des chantiers qui vous concerne. |
| Bernard (Maçon) | Je travaille en équipe avec Hugo et il a été en arrêt maladie pendant 15 jours. Nous avons été obligés d'arrêter le chantier car les normes de sécurité n'étaient plus respectées. |
| Hugo (Maçon) | Mon arrêt de travail était parfaitement justifié et il a été prononcé par le docteur Collet. |
| Michel (chef chantier) | Bernard tu te défausses bien vite sur l'arrêt le travail de Hugo. Tu pouvais quand même continuer à travailler avec Gérard ce qui nous aurait évité d'arrêter complètement le chantier pendant 15 jours. |
| Bernard (Maçon) | On nous a toujours dit qu'on ne devait jamais travailler seul sur le chantier et en l'occurrence c'est ce qui se serait passé car Gérard et un apprenti. |
| Gérard (Apprenti) | Je n’ai jamais refusé de travailler avec Bernard sur ce chantier. |
| Michel (chef chantier) | Je relis le règlement de sécurité et il n’impose pas que le 2e salarié de l'équipe soit un ouvrier qualifié. Un apprenti peut parfaitement jouer le rôle du binôme de l'équipe. |
| Michel (chef chantier) | Par ailleurs nous avons pris une semaine de retard sur les aménagements extérieurs car la tractopelle n'était pas disponible elle était utilisée sur d'autres chantiers et lorsqu'elle a été libre nous avons eu une période de pluie qui nous a empêché d'intervenir pendant 4 jours sur le terrain boueux. |
| Bernard (Maçon) | c'est toujours la même chose la tractopelle soit elle est indisponible soit elle est en panne |
| M. Charvin (PDG) | Ce n'est pas vrai sur les 3 derniers mois la tractopelle a été en panne 2 jours. |
| Michel (chef chantier) | Une partie de ce retard me revient car j'avais oublié de planifier la tractopelle sur le planning. |
| M. Charvin (PDG) | Bon, dans l'avenir, Michel, il faudra que tu penses à contrôler la planification des matériels pour qu'ils soient disponibles lorsque vous en avez besoin.  En ce qui concerne l'arrêt de Hugo, il est justifié. Par contre il n'est pas n'est pas normal Bernard que tu refuses de travailler avec Gérard qui est dans notre entreprise depuis 18 mois et qui a suffisamment d'expérience pour former un binôme avec toi. Je ne veux pas que cette situation se reproduise dans l'avenir. |